



# MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Service industriel de l'aéronautique AIA Clermont-Ferrand Sous-direction des Achats

Clermont-Ferrand, le 29 mai 2024.  
N° 203/ARM/SIAé/AIA CF/D/NP

### NOTE

- OBJET** : Répartition des délégations de compétences au sein de l'AIA-CF pour la passation et l'exécution des marchés publics.
- RÉFÉRENCES** : a) Code de la commande publique.  
b) Décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres.  
c) Arrêté du 22 Juin 2007 modifié portant désignation des autorités habilitées à signer les contrats au ministère de la défense.  
d) Note DAJ n° 20896 du 28 Juin 2007.
- ANNEXE** : Répartition des compétences pour les décisions liées à la passation des marchés (autres que signature des marchés, choix du titulaire et autres décisions pouvant porter grief)

La présente note définit l'exercice des compétences au sein de l'AIA de Clermont-Ferrand pour la passation et l'exécution des marchés publics et accords-cadres du SIAé et de l'AIA de Clermont-Ferrand.

Conformément aux documents de références a) à d), le directeur de l'AIA de Clermont-Ferrand a reçu délégation de pouvoir du ministre des armées pour signer les marchés publics et les accords-cadres de son domaine de compétence sans limitation de montant maximum des marchés et accords-cadres.

L'exercice des compétences détaillées ci-dessous fait l'objet d'une décision de délégation.

En fonctionnement nominal, ces compétences sont réparties comme suit :

	Compétences à exercer	Signataire
Passation et exécution des marchés	Signature de la fiche de démarche contractuelle (FDC), choix des candidats et du titulaire, et signature des marchés répondant à un besoin du SIAé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Signature de la FDC</u> : pour tous les marchés formalisés, le sous-directeur achat (SDHA) signe.</li> <li>- <u>Pour tous les marchés formalisés supérieurs à 10 M€ HT</u>, le directeur de l'AIA CF fait le choix des candidats et du titulaire, et signe les marchés, leurs avenants et les décisions d'affermissement de tranches optionnelles. En cas d'absence du directeur de l'AIA CF, le directeur adjoint de l'AIA CF signe sans limitation de montant. En cas d'absence simultanée du directeur de l'AIA CF et du directeur adjoint de l'AIA CF, le sous-directeur achat (SDHA) signe dans la limite de MAPA<sup>1</sup> x 50.</li> <li>- <u>Pour tous les marchés dans la limite de 10 M€ HT</u>, le SDHA fait le choix des candidats et du titulaire, et signe les marchés et leurs avenants. En cas d'absence du SDHA, le directeur signe.</li> </ul>
	Signature de la fiche de démarche contractuelle (FDC), choix des candidats et du titulaire, et signature des marchés répondant à un besoin de l'AIA de Clermont-Ferrand ou de la direction de service	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Pour les marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) et les marchés passés en application de l'article L2322-1 du code de la commande publique<sup>2</sup> pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure aux seuils des procédures formalisées<sup>1</sup> (marchés et leurs avenants ainsi que leurs éventuelles décisions d'affermissement de tranche), la répartition suivante est mise en œuvre :</u></li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Le sous-directeur technique (SDT) : segments rechanges constructeurs (RC), rechanges produits (RP), sous-traitance (ST) ;</li> <li>2) Le sous-directeur administratif (SDA) : marchés de formation ;</li> <li>3) Le sous-directeur de la gestion et de l'organisation (SDGO) : segment informatique-bureautique (IB) ;</li> <li>4) Le chef du département des moyens de soutien (MS) : segments moyens de production (MP) et moyens généraux (MG) hors formation ;</li> <li>5) L'officier de sécurité (OS) titulaire de l'atelier industriel de l'aéronautique de Clermont-Ferrand : marchés de sécurité ;</li> <li>6) Les représentants de la direction de l'atelier de l'aéronautique de Clermont-Ferrand sur les sites de Toul (chef de détachement) et de Phalsbourg (chef d'antenne) : marchés spécifiques pour les besoins des entités de Toul et de Phalsbourg respectivement (besoin dont la valeur estimée est inférieure à 15 000 euros HT) ;</li> <li>7) Le chef de l'unité locale d'achat (Chef HAUL) de Clermont-Ferrand (besoin dont la valeur estimée est inférieure à 5 000 euros HT).</li> </ol>

		En cas d'absence pendant 4 jours ouvrés des délégués désignés ci-dessus ou si la date de notification visée du marché n'est pas compatible avec le retour du délégué, le directeur signe.
	Autres décisions pouvant porter grief relative à la passation des marchés (ex : réponse à une réclamation d'un fournisseur...)	Pour l'ensemble de ces décisions, le sous-directeur achat (SDHA) signe. En cas d'absence du SDHA, le directeur signe.
	Autres compétences liées à la passation des marchés (ex : envoi du DCE, conduite des négociations, ouvertures des offres hors appel d'offres ouvert...)	L'exercice des compétences pour les décisions liées à la passation des marchés autres que celles indiquées ci-avant est défini dans le tableau joint en annexe, qui prévoit également le traitement des cas d'absence.

<sup>1</sup> Seuil des marchés de défense ou de sécurité, fixé à 443 000 € HT à la signature de la présente note.

<sup>2</sup> La signature des MAPA et des marchés passés en application de l'article L2322-1 implique la vérification d'au minimum les éléments suivants :

- respect des modalités de traitement telles que définies dans l'IO/SIAé/SDHA/001,
- existence et validation de l'engagement dans le système d'information,
- vérification du non dépassement des seuils de computation.

	Compétences à exercer	Signataire
Cas particuliers en exécution des marchés	Chaque marché précise les autorités habilitées à signer les OS et les BC <sup>3</sup> et à intervenir dans son exécution.	
	Signature des ordres de service (OS) sans impact financier ni calendaire	Les chefs de bureau HAPA AERO (bureau de production domaine AERO), HAPA MS (bureau de production domaine moyens de soutien) et HAPA SI (bureau de production domaine soutien industriel) sont habilités à signer les ordres de service des marchés relevant de leur segment.  En cas d'absence, les signataires possibles sont identifiés en annexe.
	Signature des ordres de service (OS) avec impact financier ou calendaire et des décisions d'affermissement de tranches optionnelles pour les marchés ≤ 10 M€ HT	L'adjoint production au sous-directeur des achats signe les ordres de service pour les marchés passés par la SDHA.  En cas d'absence, les signataires possibles sont identifiés en annexe.

<p>Signature des bons de commande (BC) pour un besoin de l'AIA de Clermont-Ferrand ou de la direction de service</p>	<p>Le sous-directeur concerné ou le chef DMS signe.  En cas d'absence, par ordre de priorité, le SDT, le SDGO puis le chef MS signent.  Le chef de l'unité locale d'achat de l'AIA de Clermont-Ferrand (HAUL) peut signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les bons de commande dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 euros hors taxe</li> <li>- les bons de commande sur table de prix relevant des marchés de sous-traitance « peinture » et « bourrellerie » quel qu'en soit le montant.</li> </ul>
<p><sup>3</sup> La signature des bons de commande implique la vérification d'au minimum l'existence du traitement comptable du bon de commande par GCF, du non dépassement des seuils minimaux et maximaux prévus au marché et du non dépassement du montant engagé auprès du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM). Les preuves à apporter sont jointes au dossier envoyé pour signature (notamment l'édition de copies d'écran SAPHIR).</p>	
<p>Autres compétences liées à l'exécution des marchés</p>	<p>S'agissant des décisions d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, des décisions de résiliation d'un bon de commande ou de résiliation totale ou partielle d'un marché et des décisions d'irrecevabilité d'une demande d'exonération de pénalités ou de prolongations de délai ou de sursis de livraison, l'adjoint juridique du SDHA signe. En cas d'absence, les signataires possibles sont identifiés en annexe</p>

La présente note annule et remplace la note n° 132/ARM/SIAé/AIACF/D/NP du 15 mai 2024.

Ingénieur général de l'armement Hubert VAILONG,  
Directeur de l'atelier industriel de l'aéronautique Clermont-Ferrand

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- DIFFUSION AIA CF /
  - D, DA
  - D/sec
  - Sous-directeurs : SDT, SDHA, SDGO, SDA
  - Chefs de département : DMS, DMQ, DCP
  - GCF
  - HAUL
  - DTP

### COPIES :

- SIAé/D
- SIAé/SDA
- AIA BX/D, AIA CP/D, AIA BR/D, AIA AB/D

### ARCHIVAGE DES ORIGINAUX :

- HAEJ